



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 119 a) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres élections

Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

Additif

1. Par sa décision 2021/201 B, le Conseil économique et social a proposé à l'Assemblée générale d'élire l'Allemagne au siège vacant du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2023.
2. Il reste un siège à pourvoir pour un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et prendrait fin le 31 décembre 2020 ; un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et prendrait fin le 31 décembre 2021 ; un membre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et prendrait fin le 31 décembre 2022 ; et un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes dont le mandat prendrait effet le 1^{er} janvier 2021 et prendrait fin le 31 décembre 2023.

